

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Excusé (e) s : Marie BOUFFAUT et Luc MAHO

Absente : Aorélian LE BOT

Le procès verbal de la séance du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

• NOUVELLE SALLE DES FETES

Suite à la réunion de travail du 19 décembre avec Monsieur LOHE , les différents plans de la salle sont projetés (plan intérieur et esquisse intégration paysagère)

- Le local prévu pour le rangement du mobilier est à agrandir,
- L'accès traiteur est indépendant,
- Hauteur de scène à 0,90 cm,
- Gradins prévus pour 180 places,
- Espace extérieur pour les enfants : veiller à ce qu'il soit bien sécurisé.

Une étude a été demandée pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

La prochaine réunion de travail est programmée le jeudi 15 février 2018 à 18 h30 en mairie.

• TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE LA COLLINE AUX AJONCS - SANITAIRES PUBLICS

L'étude a été finalisée par l'architecte, le dossier de consultation des entreprises est en ligne depuis le 15 janvier. Il est constitué de 8 lots :

- Lot 01 : Démolition- gros œuvre,
- Lot 02 : Menuiserie extérieure- serrurerie,
- Lot 03 : Menuiserie intérieure,
- Lot 04 : Cloisonnement isolation - plafonds suspendus,
- Lot 05 : Revêtements de sols- faïence,
- Lot 06 : Peinture- revêtements muraux,
- Lot 07 : Plomberie sanitaires,
- Lot 08 : Electricité

Les entreprises ont jusqu'au vendredi 9 février pour faire une offre.

Les entreprises auront un calendrier très serré à respecter. Les travaux démarreront début juin, et devront être terminés pour la rentrée de septembre. Le montant des travaux est estimé à 113 000,00 €HT.

• REFLEXION ECLAIRAGE PUBLIC ET SECURITE LE PETIT PENHY

Les élus ont été alertés à plusieurs reprises des problèmes de sécurité au Petit Penhy notamment pour les enfants utilisant le transport scolaire. Des devis ont été demandés auprès de Morbihan Energie pour l'installation de l'éclairage public.

Le coût s'élève à 31 600,00 € HT pour l'installation de 14 points lumineux sur 225 ml dont 22 100 € à la charge de la commune.

Le coût s'élève à 10 000,00 € pour l'installation d'un point lumineux au niveau de l'abribus.

Pour les élus, il serait plus opportun de refaire le chemin piéton pour que les enfants ne marchent pas sur la route, et d'installer des poteaux réfléchissants.

La commission voirie se réunira le mercredi 7 février à 18h30 sur place pour décider de la meilleure solution à mettre en place.

- **ENFANCE-JEUNESSE**

- **🚦 Réforme des rythmes scolaires : organisation à la rentrée de septembre 2018,**

Mme MAUGER, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur d'académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Mme MAUGER propose que le conseil se prononce sur les rythmes scolaires applicables à la rentrée 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'importance de l'organisation nécessaire au quotidien,

Vu le coût restant à charge de la commune,

Vu l'impossibilité de maintenir cinq matinées d'enseignement sans que la fin des cours soit autour de 15 heures (24 heures d'enseignement , contre 27 avant la réforme) ,

Vu l'absence de tendance marquée lors des échanges avec les enseignants, parents et élus,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la suppression des TAP et à un retour à la semaine de 4 jours la rentrée de septembre 2018.

Dans cette hypothèse, l 'ALSH serait ouvert toute la journée du mercredi. De plus le conseil municipal ayant décidé une suppression du transport scolaire communal, un élargissement des horaires d'ouverture de la garderie périscolaire serait envisagé.

Effectifs -services périscolaires,

Les effectifs de la garderie périscolaire sont en hausse, ils dépassent souvent les 40 enfants. Les élus proposent d'installer provisoirement une construction modulaire de 30 m² pour agrandir la surface. Des devis sont en cours pour de la location ou de l'acquisition.

II-PONTIVY COMMUNAUTE

- **COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PONTIVY COMMUNAUTE- APPROBATION DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2017**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté du 23 novembre 2017, sur l'évaluation des charges consécutives au transfert de la compétence " en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le coût net du PLUI s'élève à 286 633,00 €uros, charge à répartir entre les 25 communes de Pontivy Communauté, à laquelle s'ajoutent les frais d'ingénierie (67 320,00 €).

Ainsi, sur la période 2016-2025, la commune de Malguénac devrait s'acquitter d'un montant annuel de 3 094,26 €uros, puis à compter de 2026, de 4 233,74 €uros.

Au regard des frais d'ingénierie que la commune de Malguénac devra s'acquitter à compter de l'approbation du PLUI en 2019, et du prélèvement des ressources sur l'attribution de compensation,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents refuse la répartition des charges proposée par la CLECT.

- **PLUI- ZONAGE**

La commission urbanisme s'est réunie pour redéfinir les zones qui seront classées en extension de l'habitat au PLUI. Pour rappel, Malguénac devait se limiter à une surface de 4,97 ha pour dix ans, mais lors du comité de pilotage du mois de décembre, les surfaces ont été revues. Malguénac dispose de 6, 8 ha en extension de l'habitat. Les nouvelles propositions de la commission sont présentées. Avis favorable du conseil.

- **TRAVAUX NOUVELLE STATION D EPURATION**

Une réunion de chantier s'est déroulée le jeudi 18 janvier. L'intervention de l'entreprise de terrassement est pratiquement terminée. Un talus s'est effondré et a dû être bâché. La construction du bâtiment d'exploitation ne démarrera que la 2^{ème} semaine de février. La prochaine réunion est prévue le jeudi 1^{er} février.

IV-AFFAIRES DIVERSES

- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'exposition qui se déroule depuis plusieurs années à la Chapelle du Moustoir, organisée par l'association " L'Art dans les chapelles", fait l'objet d'une convention.

Elle sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer cette convention qui engage la commune pour l'année 2018. Elle précise que l'exposition se déroulera du 6 juillet au 31 août 2018 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre.

La participation financière s'élève à 823,20 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer ladite convention pour l'année 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, à l'article 6281.

- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FGDON**

La FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) est chargée de l'organisation de campagnes de lutte contre les organismes nuisibles aux cultures, végétaux et produits végétaux.

La FGDON propose à la commune un renouvellement de la convention « multi-services » pour les années 2018, 2019 et 2020 moyennant une cotisation annuelle de 218,32 €.

Cette adhésion permettra d'accéder à des services complémentaires :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble des administrés et pour le personnel communal,
- Mise à disposition d'effraies (protection des cultures) à condition préférentielle,
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine,
- Conseils divers auprès des élus, employés communaux, administrés des communes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la convention multi services proposée par la FGDON pour les années 2018, 2019 et 2020, d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint à signer la convention correspondante. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années correspondantes.

- **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SDEM - RENOVATION MAT ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTE- RUE SAINT NEOT**

Madame le Maire informe l'assemblée, que le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan) a été sollicité pour mener plusieurs opérations sur l'éclairage public,

- Remplacement d'un mât accidenté - Rue du château d'eau,
- Remplacement d'une lanterne cassée - Route de Botcouric,
- Déplacement d'un candélabre, Rue Saint Néot,

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à s'élève à 5 520,00 € TTC, dont 1 350,00 € pris en charge par le SDEM, la part restant à la charge de la commune s'élevant à 4 170,00 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour signer les conventions de financement et de réalisation de ces travaux avec le SDEM.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement avec le SDEM.

VII -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION

- Cabinet médical- docteur DIMA : Mme DIMA a bénéficié de la gratuité de location du cabinet médical pendant deux ans. Depuis le 1^{er} décembre, elle paye le loyer et les charges afférentes à la location du cabinet.
- Balade contée : réunion de préparation le mardi 6 février.
- Nouvelle version du bulletin : réunion de travail le vendredi 2 février à 19 h00.
- Commission finances : le lundi 12 février à 19 h00.
- Visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat : la date fixée est le mardi 29 mai. 9 conseillers municipaux seraient intéressés.
- Portes - ouvertes école La Colline aux Ajoncs : Elles auront lieu le samedi 17 février de 9 h à 12h.